

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE

PROGRAMME 624

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES



PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » intègre la totalité des dépenses de personnel de la DILA ainsi que celles de la Société anonyme de composition et d'impression du Journal officiel (SACIJO). Il comprend en outre le financement des caisses de retraite complémentaires et des plans de départ volontaire des agents de droit privé de la DILA et des personnels de la SACIJO. Ce programme porte enfin sur l'ensemble des dépenses liées au pilotage, à la communication, aux moyens logistiques et humains transverses de la DILA.

Les dépenses du programme se chiffrent en 2022 à 97,8 M€ en CP pour une prévision en LFI de 104,4 M€. La ressource disponible s'établit à 102,8 M€ compte tenu de l'ouverture, en loi de finances rectificative (LFR), de 0,3 M€ de crédits de personnel hors CAS « Pensions » pour financer la mesure de revalorisation, au 1^{er} juillet 2022, des agents publics et de l'annulation, également en LFR, de 1,9 M€ de CP au titre des économies constatées hors dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel se chiffrent à 61,9 M€ pour une ressource de 63,2 M€. Elles augmentent de 1,1 M€ par rapport à 2021 sous les effets conjugués des hausses de rémunération (augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique et revalorisation conventionnelle de 2 % des salariés de droit privé) et de l'augmentation des dépenses hors du périmètre du plafond d'emplois.

Les dépenses relatives à la SACIJO s'établissent à 28,2 M€ pour une prévision en LFI de 32,9 M€. Elles sont constituées pour l'essentiel de la rémunération des salariés de la société (moins de 140 salariés permanents) et du financement des caisses de retraite complémentaires. Les dépenses diminuent en raison de la baisse des effectifs liée au plan 3M, « mutualisation, mutation et modernisation » de la SACIJO.

La DILA poursuit ses actions en faveur de l'apprentissage et s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements de l'État employeur exemplaire. En 2022, 28 apprentis, ont été accueillis dans des métiers diversifiés tels que le numérique, la communication, le management, l'impression et la gestion pour un coût total de près de 0,6 M€.

La participation de la DILA aux caisses de retraite complémentaire concerne les agents de droit privé de la DILA et les personnels de la SACIJO. Elle augmente par rapport à 2021 pour atteindre 23 M€. La part inscrite en titre 3, propre à la SACIJO, reste stable à 9,8 M€. La part financée en titre 2, pour les personnels DILA, représente 13,2 M€ contre 13 M€ en 2021.

Les dépenses de soutien hors titre 2 s'élèvent à 7,7 M€ en 2022 pour une prévision de 8,7 M€. Inscrits au plan stratégique, les objectifs de rationalisation des moyens sont poursuivis pour garantir une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant. Les dépenses de fonctionnement s'établissent ainsi à 6,1 M€ et diminuent de 0,3 M€ par rapport à 2021 notamment en raison de la réduction des dépenses de pilotage et de gestion de l'immobilier et de la logistique. Les crédits d'investissements (titre 5) dédiés notamment aux travaux structurants du site de Desaix se chiffrent à 1,6 M€. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur immobilier et visent à la modernisation du site pour rationaliser l'occupation des espaces, assurer la mise aux normes des bâtiments, augmenter les performances énergétiques et améliorer la qualité de vie au travail des agents.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 1.2 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.3 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 2 : Rationaliser l'occupation du parc immobilier

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Optimiser les fonctions soutien****INDICATEUR****1.1 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 974	1 968	1 790	1 830	1 717

Commentaires techniquesSource des données : Sous-direction des systèmes d'information.Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel).

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assistance bureautique est en partie sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques.**INDICATEUR****1.2 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,29	3,48	3,4	3,34	3,4

Commentaires techniquesSource des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.Commentaires : le ratio interministériel d'efficacité de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés, soit la moyenne du nombre de fiches de paie établies, y compris les personnels temporaires.**INDICATEUR****1.3 – Bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	5,23	6,8	5,7	8,09	5,9
Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	Nb	28	33	28	39	28
Part des femmes dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	71	66,7	71	62	71

Commentaires techniques

Source des données : département des ressources humaines.

Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT).

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficacité bureautique

Le ratio d'efficacité bureautique constaté en 2022 est de 1 830 €, inférieur au résultat de l'année 2021 (1 968 €) et légèrement supérieur à la prévision.

Les années 2020 et 2021 ont nécessité des dépenses particulières pour s'adapter au contexte de la crise sanitaire. En effet, les agents ont été équipés d'ordinateurs portables, en substitution des postes fixes en service, et pour certains, d'écrans supplémentaires, de caméras, de casques et de kits mains libres nécessaires au déploiement à grande échelle et dans des délais contraints du travail à distance obligatoire qui s'est poursuivi en 2021. A cela s'est ajoutée l'installation de solutions collaboratives et de visioconférence pour maintenir le lien entre les équipes. Par ailleurs, la reprise du travail sur site par intermittence et la mise en place des accords liés au télétravail de droit commun ont nécessité en parallèle de renforcer et d'optimiser le matériel informatique de plusieurs salles de réunions afin de permettre la tenue de séances mixtes (présentiel + distanciel), aménagements qui se sont étalés sur 2021 et surtout 2022. Après ces grandes vagues d'investissements en équipement, les achats de matériel informatique en 2022 ont été réduits et limités aux strictes nécessités.

Les outils informatiques mis à disposition des agents font l'objet d'une évaluation constante afin d'améliorer la performance. Par ailleurs, l'efficacité de l'assistance aux utilisateurs et la rationalisation des équipements se poursuit.

Le nombre de postes informatiques reste supérieur à l'effectif. En effet, la mise en œuvre des contraintes de sécurité de l'ANSSI impose, dans certains cas, de mettre à disposition d'un même agent plusieurs postes informatiques. La DILA fournit également des postes à des utilisateurs autres que des agents DILA. C'est le cas pour les agents mutualisés et l'atelier graphique de la SACIJO, les agents mis à disposition du centre d'appels interministériel basé à Metz, certains prestataires extérieurs dans les équipes de développement, maintenance, support et d'exploitation informatiques.

Des astreintes techniques et fonctionnelles à distance peuvent impliquer l'utilisation de matériel supplémentaire pour garantir la continuité des services. Enfin, plus d'une dizaine de postes est également positionnée en salle de formation pour assurer les formations informatiques internes des agents.

A noter que depuis février 2021, une politique d'attribution du matériel informatique est entrée en application. Cette politique, annexée au schéma directeur des systèmes d'information de la DILA, détermine la configuration et les caractéristiques des postes informatiques des utilisateurs pour chacun des profils types définis. Ainsi, elle prévoit d'affecter à chaque agent le matériel adapté à ses besoins pour exercer son activité sur site ou à distance, en intégrant la nécessaire continuité d'activité de la DILA en cas de situations particulières (pandémie, canicule, grèves de transport, etc.) tout en visant l'efficacité en matière budgétaire.

1.2 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

Le résultat 2022 du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines, soit 3,34 %, est inférieur à la prévision initiale (3,4 %) en raison notamment de départs (effectif gérant) remplacés plus tardivement que prévu et d'absences de longue durée. Cette amélioration est conjoncturelle.

Par rapport au ratio 2021 avec le réel 2022, l'effectif gérant baisse de 4,1 % alors que l'effectif géré reste relativement stable (-0,04 %).

1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Le résultat de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapés est de 8,09 %, en amélioration par rapport à 2021 (6,8 %) et supérieur à la prévision initiale (5,7 %). Cette évolution très favorable s'explique à la fois par la légère baisse des effectifs rémunérés, par le recrutement de personnes en situation de handicap et par la sensibilisation des agents à l'intérêt de déclarer leur handicap.

Avec un recrutement d'agent RQTH et quatre agents reconnus RQTH courant 2022, la DILA emploie 39 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi à fin décembre 2022 contre 33 en 2021. La cible 2022 fixée à 28 bénéficiaires est dépassée. La DILA continue d'affirmer son engagement dans l'égalité professionnelle et poursuit son plan volontariste en faveur du recrutement, de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En effet, la DILA participe à des campagnes de sensibilisation et à des événements en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap ; elle vise à développer l'emploi de personnel handicapé en partenariat avec la DSAF des services de la Première ministre et Pôle emploi. Une charte handicap déclinée en plan d'actions a été élaborée en concertation avec les représentants du personnel. Ces actions ont été menées dans le cadre de la démarche de double labellisation égalité-diversité, label obtenu début janvier 2021 pour l'ensemble des services du Premier ministre.

Par ailleurs, des travaux immobiliers de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (installation des rampes d'accès, mise en place de portes automatisées, etc.) sur le site ont été réalisés. De plus, à la suite d'un audit d'accessibilité aux locaux, les recommandations ont permis d'identifier des possibilités d'améliorations qui ont été intégrées dans le schéma directeur immobilier de la DILA.

OBJECTIF

2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier

INDICATEUR

2.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	13,6	13,1	13,6	12,24	12,8

Commentaires techniques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services pour les surfaces ; département des ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs physiques correspondants.

Commentaires : la cible 2022 actualisée et la cible 2023 inscrites au PAP 2023 sont de 12,8 m².

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1 Efficience de la gestion immobilière

Le résultat 2022 de l'indicateur de SUN par poste de travail est de 12,24 m², légèrement inférieur à la prévision actualisée 2022 définie à 12,8 m² et inférieur au résultat 2021 (13,1 m²). Ce résultat est le fruit des actions décrites ci-dessous et d'un travail de densification de l'occupation des bureaux par l'ajout de postes de travail lorsqu'il a été possible de le faire sans nuire au cadre de vie

Le schéma directeur immobilier pluriannuel de la DILA, validé par la direction au 1^{er} trimestre 2022, est entré dans sa phase de mise en œuvre. De nombreuses opérations d'aménagement et de rénovation, de déménagements successifs, ont permis de réaliser une première étape significative des travaux d'optimisation de l'occupation des locaux. Ces différentes opérations ont permis de réduire les surfaces occupées sur le site de Ségur de 338 m² à la fin 2022. En effet, dans le cadre de la poursuite de la rationalisation immobilière et de la réalisation d'économies substantielles de loyer mais également pour faciliter les échanges entre les agents, la DILA regroupe chaque année, en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement des locaux du site historique de la DILA dit « Desaix », un maximum d'agents en poste sur le site de « Ségur » vers le site « Desaix ». Ce fut le cas en 2022 avec la relocalisation à « Desaix » du département des affaires financières.

Pour le site de Metz, une nouvelle convention d'utilisation a été signée en septembre 2022 et a été l'occasion d'adapter les surfaces de bureaux aux besoins du centre d'appels interministériel. L'ensemble de ces actions a eu un impact positif sur l'évolution de l'indicateur d'efficacité de la gestion immobilière.

Présentation des crédits

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	102 967 482	97 555 126		102 573 667	96 158 280	
Achats et services extérieurs	40 071 342	35 694 058		39 677 527	34 300 089	
Charges éligibles au titre 2	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Section des opérations en capital	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
Acquisitions d'immobilisations	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
Total	104 267 482	99 333 059		104 408 667	97 758 775	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8 511 342	9 240 226		8 652 527	7 668 819	
Section des opérations courantes	7 211 342	7 462 294		6 817 527	6 068 325	
Section des opérations en capital	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
02 – Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 – Dépenses de personnel	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Section des opérations courantes	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Section des opérations en capital						
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Section des opérations courantes	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Section des opérations en capital						
Total	104 267 482	99 333 059		104 408 667	97 758 775	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2022		739 480						
Total		739 480						

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022	300 000		300 000					
01/12/2022						1 953 416		1 924 155
Total	300 000		300 000			1 953 416		1 924 155

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

Total général	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
	300 000	739 480	300 000			1 953 416		1 924 155

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1205 – Catégorie A+	0,00	7,63	8,00	0,00	7,42	-0,58
1206 – Catégorie A	0,00	80,05	87,52	0,00	81,39	-6,13
1207 – Catégorie B	0,00	21,91	16,00	0,00	19,55	+3,55
1208 – Catégorie C	0,00	42,07	50,50	0,00	40,06	-10,44
1209 – Contractuels	0,00	331,80	371,98	0,00	332,67	-39,31
Total	0,00	483,46	534,00	0,00	481,09	-52,91

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1205 – Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	-0,21	+0,36	-0,57
1206 – Catégorie A	0,00	+0,50	0,00	+0,84	-0,51	+1,35
1207 – Catégorie B	0,00	0,00	0,00	-2,36	-0,41	-1,95
1208 – Catégorie C	0,00	0,00	0,00	-2,01	-0,88	-1,13
1209 – Contractuels	0,00	+4,00	-0,02	-3,11	-5,21	+2,10
Total	0,00	+4,50	-0,02	-6,85	-6,65	-0,20

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1205 – Catégorie A+	2,00	0,00	7,62	1,00	1,00	9,12	-1,00	0,00
1206 – Catégorie A	9,00	4,00	6,50	10,30	9,90	5,75	+1,30	-1,00
1207 – Catégorie B	4,20	2,00	3,67	2,80	1,00	7,37	-1,40	+2,00
1208 – Catégorie C	2,80	2,00	8,17	0,00	0,00	0,00	-2,80	-1,00
1209 – Contractuels	115,10	3,92	7,00	112,20	101,00	6,62	-2,90	-7,00
Total	133,10	11,92		126,30	112,90		-6,80	-7,00

Les flux enregistrés en ETP (133,1 sorties et 126,3 entrées) retracent l'ensemble des mouvements intervenus au cours de l'année, y compris ceux des personnels contractuels de courte durée et saisonniers, qui représentent la majeure partie des mouvements.

Le schéma d'emplois ainsi réalisé s'élève à -6,8 ETP, conforme à la prévision en LFI 2022 de -7 ETP. Le schéma d'emplois réalisé inclut 14 départs en cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA).

La consommation du plafond d'emplois s'élève à 481 ETPT, soit – 2 ETPT par rapport à l'exercice 2021 (483 ETPT) ainsi répartis :

- -7 ETPT au titre de l'impact du schéma d'emploi 2021 et 2022 ;
- +5 ETPT au titre de la mesure de transfert de +7 ETPT inscrite au PLF 2022.

Cette consommation n'inclut pas, de même que les années précédentes, les 26,6 ETPT d'apprentis.

Le taux d'utilisation du plafond d'emplois ouvert en 2022 (534 ETPT) est de 90 %. L'écart entre le plafond d'emplois et son exécution continue à se réduire, en raison des corrections de plafond réalisées en application de l'article 11 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Administration centrale	534,00	481,09	+4,50	0,00	-0,02	-6,85	-6,65	-0,20
Total	534,00	481,09	+4,50	0,00	-0,02	-6,85	-6,65	-0,20

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-7,00	477,70

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	(en ETP)
		ETP au 31/12/2022 Réalisation
Total	-7,00	477,70

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Dépenses de personnel	534,00	481,09
Total	534,00	481,09
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
27,00	0,35	0,18

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	38 969 220	29 063 354	30 245 877
Cotisations et contributions sociales	3 699 038	14 269 079	12 292 857
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 699 038	3 838 133	3 551 127
– Civils (y.c. ATI)	3 699 038	3 838 133	3 551 127
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations		10 430 946	8 741 730
Prestations sociales et allocations diverses	18 157 255	19 563 707	19 319 457
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	60 825 513	62 896 140	61 858 191
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	57 126 475	59 058 007	58 307 064
FDC et ADP prévus en titre 2			

En 2022, le montant total des dépenses sur le titre 2 s'élève à 61,9 M€ pour une ressource disponible de 63,2 M€, soit un taux de consommation de 98 %.

La rémunération d'activité et les autres cotisations se chiffrent à 39 M€ (dont 30,2 M€ de dépenses de rémunérations principales et indemnités) pour une prévision en LFI de 39,5 M€.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Le taux de la contribution employeur au CAS pensions pour 2022 est resté inchangé à 74,28 %. Le montant des versements, prévu à hauteur de 3,8 M€ au PAP 2022, s'élève à 3,6 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2021.

Les prestations sociales et allocations diverses, d'un montant de 19,3 M€, recouvrent notamment :

- les versements à la Caisse de pensions des Journaux officiels à hauteur de 13,3 M€ pour une prévision de 13,6 M€ en LFI ;
- les versements effectués au titre des plans CAAPAT et CAVA, les allocations chômage ou encore les dépenses d'action sociale en titre 2 pour un montant total de 5,8 M€.

Le montant global de la dépense est minoré de 0,6 M€ au titre du rétablissement des indemnités journalières par les caisses de sécurité sociale.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	52,57
Exécution 2021 hors CAS Pensions	57,13
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	0,47
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,03
- GIPA	-0,01
- Indemnisation des jours de CET	-0,07
- Mesures de restructuration	-4,96
- Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,97
EAP schéma d'emplois 2021	-0,40
Schéma d'emplois 2022	-0,57
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,40
Rebasage de la GIPA	0,04
Variation du point de la fonction publique	0,35
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,10
GVT positif	0,13
GVT négatif	-0,03
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,03
Indemnisation des jours de CET	0,07
Mesures de restructurations	4,97
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	1,18
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,09
Autres variations	1,09
Total	58,31

Le coût du plan de départ CAVA, défini par la convention du 29 août 2016 et de son avenant du 12 décembre 2019 qui prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968, atteint 4,97 M€ en 2022 pour une prévision de 4,96 M€ en LFI et une exécution de 4,96 M€ en 2021.

Les autres variations évoluent à la hausse en raison notamment de l'augmentation des cotisations URSSAF dans le cadre des plans de départs et du déficit des caisses de pensions. Ces ajustements sont en partie atténués par la variation du montant des subrogations.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1206 – Catégorie A	66 512	74 307	79 904	57 251	66 543	71 626
1207 – Catégorie B	37 066	49 678	51 090	33 032	44 584	47 010
1208 – Catégorie C	28 939	46 557	43 509	25 167	41 806	38 920
1209 – Contractuels	62 099	87 121	79 408	45 231	65 174	52 093

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		252 189		252 189
Famille, vacances		46 117		46 117
Mutuelles, associations		83 450		83 450
Prévention / secours		5 912		5 912
Autres		4 505		4 505
Total		392 173		392 173

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 382 260 € en AE et 392 173 € en CP pour une prévision de 526 650 € en AE et CP en LFI 2022.

Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 250 000 € en LFI 2022, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (21 agents en 2022). L'exécution 2022 est de 252 189 € en AE et CP.

Le détail est le suivant :

- pour Desaix : 228 906 € ;
- pour Ségur : 23 283 €.

Famille, vacances :

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...). En 2022, les dépenses se chiffrent à 38 629 € en AE et 46 117 € en CP pour une prévision LFI inscrite à 82 000 € en AE et en CP.

Associations :

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

La DILA subventionne la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. La consommation 2022 est de 81 200 € en AE et en CP. La prévision au PAP 2022 était de 116 000 € en AE et en CP.

La subvention prévue au PAP 2022 au bénéfice de l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...), prévue pour un montant de 11 000 € en AE et en CP, n'a pas été versée. En effet, l'association ASDILA n'a pas déposé de demande de subvention au titre de l'année 2022.

Enfin, un paiement au profit de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM) est constaté pour 2 250 €.

Le total des versements aux associations est de 81 200 € en AE et 83 450 € en CP pour une prévision de 136 750 € en AE et CP en LFI 2022.

Prévention/secours :

Prévues à hauteur de 4 400 €, certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) ont été prises en charge pour 5 736 € en AE et 5 912 € en CP.

Autres :

La DILA n'a pas contribué au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2022.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA représentent un montant de 4 505 € en AE et en CP.

Dépenses pluriannuelles

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 40 157 406	CP ouverts en 2022 * (P1) 39 588 372
AE engagées en 2022 (E2) 37 471 990	CP consommés en 2022 (P2) 35 900 583
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 363 453	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 2 340 780
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 321 962	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 33 559 803

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 3 681 743				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -1 260				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 3 680 483	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 2 340 780	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 1 339 702
AE engagées en 2022 (E2) 37 471 990	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 33 559 803	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 3 912 187
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 5 251 890
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 3 748 538
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 1 503 352

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Pilotage, modernisation et activités numériques**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	7 211 342	7 462 294		6 817 527	6 068 325	
Achats et services extérieurs	7 211 342	7 462 294		6 817 527	6 068 325	
Charges éligibles au titre 2						
Section des opérations en capital	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
Acquisitions d'immobilisations	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
Total	8 511 342	9 240 226		8 652 527	7 668 819	

L'action 1 « pilotage, modernisation et activité numérique » du programme 624 est destinée à couvrir l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques liées aux activités de la direction, des services support (administratifs, comptables, financiers, moyens généraux, et ressources humaines) ainsi que les activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

La DILA a consommé 9 240 226 € en AE et 7 668 819 € en CP au titre des dépenses de l'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 pour une prévision inscrite au PAP 2022 à 8 511 342 € en AE et 8 652 527 € en CP. La révision à la hausse de l'engagement juridique relatif à la fourniture d'électricité (1,2 M€ en 2022 soit +0,7 M€ par rapport à 2021) explique cette sur-exécution d'AE au regard de la prévision en LFI 2022.

Opérations courantes

L'exécution des dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 se chiffre à 7 462 294 € en AE et 6 068 325 € en CP pour une prévision de 7 211 342 € en AE et 6 817 527 € en CP inscrite au PAP. Elle se répartit en six grands postes de dépenses listés ci-après :

1. Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier ont été exécutées à hauteur de 5 588 677 € en AE et 4 495 363 € en CP contre une prévision de 5 455 675 € en AE et 4 991 160 € en CP au PAP 2022. Ces dépenses portent sur les activités suivantes :

- les coûts d'occupation d'un montant de 1 714 376 € en AE et en CP qui permettent de notamment de couvrir les charges associées à l'occupation de locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de Ségur à Paris (1,4 M€) ainsi que les impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage...) des locaux du site du 26 rue Desaix (0,3 M€). Ces dépenses ont été initialement chiffrées à 1 909 175 € en AE et en CP, l'écart étant lié à la réduction de la surface occupée par la DILA sur le site de Ségur qui a généré une économie ;
- les frais de gestion du parc immobilier pour 716 209 € en AE et 678 266 € en CP, contre une prévision à 904 500 € en AE et 914 985 € en CP au PAP 2022. Ils portent principalement sur les dépenses de sécurité (gardiennage, vidéosurveillance) et les dépenses de nettoyage des locaux du site de Desaix ;

- les frais postaux qui se chiffrent à 175 496 € en AE et 173 778 € en CP pour une prévision de 202 200 € en AE et en CP ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant liées notamment à l'achat de fournitures de bureau, de petits matériels, de produits d'entretien, de consommables ou encore des frais de réception et des déplacements des personnels ont généré une consommation de 266 021 € en AE et 311 189 € en CP contre une prévision de 165 300 € en AE et en CP au PAP 2022. L'exécution élevée porte sur le remboursement à hauteur de 130 k€ des dépenses de documentation dans le cadre de la convention de service entre le centre de documentation des services du Premier ministre et la DILA dont la prévision au PAP était sous-évaluée. En outre, cette activité budgétaire est impactée par des erreurs d'imputation et notamment des dépenses d'énergies du site de Metz et de traitement des déchets ;
- les dépenses d'équipement pour l'acquisition de biens mobilier, d'équipements divers, de matériels de cuisine et du matériel de signalétique pour répondre aux besoins du site de Desaix exécutés à hauteur de 100 838 € en AE et 123 893 € en CP pour une prévision de 63 000 € en AE et CP inscrite au PAP 2022. L'exécution, supérieure à la prévision, est due à l'achat de mobiliers pour 96 k€ notamment dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- les dépenses d'entretien courant et entretien lourd dédiés aux travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...) exécutées à hauteur de 649 028 € en AE et 734 448 € en CP contre une prévision de 736 500 € en AE et 746 500 € en CP au PAP 2022 ;
- la consommation d'énergies et fluides à hauteur de 1 967 970 € en AE et 760 670 € en CP contre une prévision de 1 475 000 € en AE et 990 000 en CP au PAP 2022 dont une exécution de :
 - 1 228 395 € en AE et 403 766 € en CP dédiés au paiement de la fourniture d'électricité ;
 - 294 320 € en AE et 212 304 € en CP pour le paiement des factures de chauffage des bâtiments des sites Desaix et Metz ;
 - 343 408 € en AE et 71 350 € en CP pour payer les factures Climespace (énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments de la DILA en région parisienne) ;
 - 101 847 € en AE et 73 250 € en CP pour couvrir le paiement des factures de fourniture d'eau.

L'engagement de la fourniture d'électricité explique l'écart à la prévision en AE. Le bouclier tarifaire, mis en œuvre par le Gouvernement, a permis de maintenir l'exécution en CP en deçà de la prévision inscrite en LFI.

2. Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines ont été exécutées à hauteur de 1 604 012 € en AE et 1 335 419 € en CP contre une prévision de 1 485 540 € en AE et 1 546 240 € en CP au PAP 2022.

Elles sont constituées :

- des dépenses de formation et gestion des ressources humaines exécutées à hauteur de 785 301 € en AE et 664 200 € en CP pour une prévision en LFI de 778 890 € en AE et 839 590 € en CP. Ces dépenses portent principalement sur la mise en œuvre de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA ainsi que sur les versements effectués aux organismes d'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires ;
- des dépenses d'action sociale et santé pour 130 150 € en AE et 140 188 € en CP pour une prévision en LFI de 276 650 € en AE et CP. Elles regroupent la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux salariés de droit privé de la DILA, les subventions versées aux associations, le versement au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, l'organisation de

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons de rentrée scolaire, les dépenses de santé, les frais de gestion de Pôle emploi et autres prestations ;

- des prestations de restauration assurées sur les sites de Desaix (MRS) et de Ségur (Élior) qui sont de 688 561 € en AE et 531 032 € en CP pour une programmation initiale de 430 000 € en AE et en CP au PAP 2022. Ces dépenses permettent d'assurer le paiement des prestations fournies par les restaurants administratifs implantés sur le site de Desaix et de Ségur et intègrent la participation aux frais de restauration mentionnée dans la présentation de l'action sociale hors-titre 2 de la partie « emplois et dépense de personnel ».

3. Les dépenses de communication

Les dépenses pour les actions de communication ont été exécutées pour 149 577 € en AE et 154 666 € en CP pour une prévision au PAP de 107 000 € en AE et CP. Ces dépenses comprennent en particulier les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les différents salons et les opérations d'achat d'espace publicitaire...) ainsi que les prestations liées aux colloques et séminaires.

4. Les activités juridiques et expertises

Les dépenses liées aux activités juridiques et expertises s'élèvent à 33 252 € en AE et 27 713 € en CP. Elles étaient estimées à 44 000 € en AE et CP au PAP 2022. Ces dépenses ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages et intérêts, des honoraires d'experts et de conseillers juridiques ou encore les honoraires des huissiers de justice.

5. Les activités générales et audits

Les dépenses d'activités générales et audit, portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin, la mise en place d'audit et diverses prestations (études notamment). Elles ont été exécutées à hauteur de 65 034 € en AE et 23 968 € en CP contre une prévision de 76 000 € en AE et en CP au PAP 2022.

6. Les autres activités de pilotage

Les dépenses liées aux autres activités de pilotage couvrent notamment le paiement des factures d'abonnement de lignes ADSL, de lignes fixes analogiques et les dépenses liées à l'utilisation de la carte achat (BNP Paribas), moyen de paiement à autorisation systématique pour des besoins récurrents à faible enjeu, à destination des agents publics, dans la limite des segments d'achat définis en amont. Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 21 742 € en AE et 31 196 € en CP contre une prévision de 90 000 € en AE et 100 000 € en CP au PAP 2022.

Opérations en capital

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 portent sur les opérations de restructuration, de transformation et de mise aux normes des bâtiments de la rue Desaix. Ils représentent une dépense de 1 777 933 € en AE et 1 600 495 € en CP contre une prévision de 1 300 000 € en AE et 1 835 000 € en CP au PAP 2022 et se décomposent comme suit :

- Les dépenses relatives aux investissements dans le parc automobile concernent principalement en 2022 l'acquisition d'un véhicule utilitaire. L'exécution est de -901 € en AE et 32 980 € en CP contre une prévision de 30 000 € en AE et CP au PAP 2022. La consommation négative en AE s'explique par le retrait partiel d'un engagement juridique antérieur ;

- Les dépenses relatives aux travaux structurants sur le site Desaix ont été exécutées à hauteur de 1 778 834 € en AE et 1 567 515 € en CP contre une prévision de 1 270 000 € en AE et 1 805 000 € en CP au PAP 2022. Les travaux immobiliers ont été plus importants qu'anticipés en 2022 du fait notamment d'importants travaux, non prévus au PAP, dédiés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes						
Achats et services extérieurs						
Charges éligibles au titre 2						
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total						

ACTION

03 – Dépenses de personnel

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Achats et services extérieurs						
Charges éligibles au titre 2	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Section des opérations en capital						

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Acquisitions d'immobilisations						
Total	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	

ACTION**04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Achats et services extérieurs	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Charges éligibles au titre 2						
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	

L' action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 retrace les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA concernant le secteur de l'imprimerie. La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures qui permettent de couvrir :

- les paies et charges des salariés de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés ;
- et les versements dus aux caisses de pensions au titre des pensionnés de la SACIJO.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624, sont budgétées en AE = CP.

En 2022, les crédits exécutés en AE et en CP pour les dépenses de l'action 4 sont de 28 231 764 € pour une prévision initiale de 32 860 000 € au PAP 2022. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Les salaires et charges associés prévus à hauteur de 18 374 513 € en AE et en CP contre une prévision de 22 750 000 € en AE et en CP au PAP 2022. Cette sous-évolution s'explique principalement par la mise en œuvre des plans de départs qui contribuent à l'attrition progressive de la masse salariale ;

- Le financement du précédent plan de sauvegarde d'emplois, régime exceptionnel de cessation anticipée d'activité des personnels de la SACI (« RÉCAPS »), mis en œuvre en 2007 afin d'accompagner les mutations du secteur de l'impression. Ce financement a été de 104 272 € en AE et en CP contre une prévision de 110 000 € en AE et en CP au PAP 2022 ;
- Les dispositifs de retraite (caisse de pension, caisse de cadres et caisse de prévoyance et de décès de la SACI-JO) à hauteur de 9 752 979 € en AE et en CP contre une prévision de 10 000 000 € en AE et en CP au PAP 2022.